



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Petites centrales

Réaction du RNCREQ aux sites retenus aux fins de locations.

Trois-Rivières, 15 mars 2002 - *«Ce n'est pas le nombre de sites ou encore leur niveau d'acceptabilité qui est en cause. C'est l'ensemble de la gestion de l'énergie au Québec qui est déficiente et qu'il faut revoir. En ce sens, le RNCREQ est heureux de voir que la ministre de l'Énergie s'engage à mettre rapidement en chantier la révision de la politique énergétique du Québec».* C'est en ces mots qu'a réagi ce matin M. Marc Turgeon, président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), à l'annonce par le gouvernement du Québec de la liste des sites admissibles aux fins de locations.

Dans ce dossier, le RNCREQ réitère la position qu'il a adoptée en juin 2001. Il avait alors exprimé son opposition au programme d'octroi des forces hydrauliques en raison notamment : (1) que le programme entraînera des impacts environnementaux non négligeables, (2) qu'il n'est pas justifié en regard des besoins énergétiques, et (3) qu'il aura peu d'effet structurant sur le développement des régions.

Rappelons que le RNCREQ suit avec intérêt le dossier énergétique au Québec depuis plusieurs années, notamment à titre d'intervenant auprès de la Régie de l'énergie. Il est d'avis qu'en raison de ses maints avantages économiques, environnementaux et sociaux, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie constituent les filières dont l'exploitation doit être priorisée avant tout autre type de développement. Selon Marc Turgeon, *«la logique de l'efficacité énergétique est de plus en plus incontournable, entre autres parce qu'elle permet de répondre aux besoins en réduisant les coûts, parce qu'elle constitue un facteur de développement économique et de création d'emplois pour toutes les régions du Québec, et enfin parce qu'il s'agit du meilleur moyen de rétablir les équilibres environnementaux».*

Le RNCREQ espère pouvoir contribuer à la réflexion qui mènera à la mise à jour de la politique énergétique du Québec afin qu'elle permette enfin de clarifier le projet énergétique des Québécois. *«En outre», souligne enfin M. Turgeon, «nous voulons sensibiliser la ministre à l'importance d'apporter des modifications réglementaires afin d'améliorer la transparence et l'indépendance des choix du Québec en matière de production d'électricité et ainsi protéger pleinement les consommateurs et l'environnement dans un cadre englobant d'intérêt public».*

Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) a pour mission de promouvoir le développement durable et de s'assurer de sa mise en œuvre dans toutes les régions du Québec.

Le RNCREQ représente les 16 Conseils régionaux de l'environnement (CRE), facilite les échanges entre eux, encadre les relations avec les intervenants politiques, sociaux, économiques et environnementaux à l'échelle nationale et émet des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ se préoccupe d'enjeux tels les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'eau, l'énergie, les forêts, l'agriculture, etc.

- 30 -

Source: Marc Turgeon, président du RNCREQ Tél: 819-643-9807
Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ Tél: 1-800-667-6204